M. de Choiseul déclare que M. Méline n'a pas répondu à tous ses arguments. Il demande que la Chambre, si elle ne se croit pas suffisamment éclairée, veuille bien rechercher à qui incombe la responsabilité de la situation en Corse.

Voix diverses.— La clôture !

M. Andrieux parle contre la clôture, déclarant qu'il se fait fort de prouver tous les faits qu'il a précédemment énoncés et dont le discours de M. Waldeck-Rousseau n'a nullement démontré l'inexactitude.

L'orateur ajoute que les députés de la Corse devraient être les premiers à voter contre la clôture.

M. Arène déclare repousser la clôture.

La clôture, mise aux voix, est repoussée par 284 voix contre 218, sur 502 votants. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche).

M. Andrieux remercie M. Méline d'avoir reconnu les abus et d'avoir promis d'en prévenir le retour. Il remercie aussi M. Fallières d'avoir rejeté la responsabilité des faits reprochés à son administration; mais il regrette que les ministres de la justice et de l'intérieur n'aient pas suivi cet exemple et aient voulu couvrir leurs fonctionnaires, quelles que soient les fautes commises.

L'orateur ajoute que M. Waldeck-Rousseau a pris pour son compte la théorie des faveurs administratives énoncée par son préfet. M. Martin-Feuillée a été plus timide.

M. Martin-Feuillée. — Je vous répondrai.

M. Andrieux. — Et je vous répliquerai. Et j'espère bien que vous n'avez pas compté sur la lassitude de la Chambre pour faire clore le débat. M. le garde des sceaux ne se contentera pas des lauriers cueillis dans la précédente séance. (Applaudissements ironiques à droite et à gauche.)

M. Andrieux maintient ses premières affirmations et avec une sanglante ironie, réfute à son tour les réfutations des ministres, notamment du ministre de l'intérieur.

L'orateur s'élève avec énergie contre la doctrine du ministre de l'intérieur, relative aux faveurs administratives; doctrine dont on retrouve la trace dans une récente lettre de M. Laroze, promettant de rendre des services à la commune de Bazas. Des explications à ce sujet sont indispensables. Une pareille doctrine doit être désavouée. L'orateur cite ce fait : des fautes ont été commises dans un pénitencier, le directeur, qui les connaissait, ne les divulgua pas parce qu'il se savait coupable. On protège Arène et Peraldi. (Exclamations.)

M. Arène oppose une dénégation formelle. (Nouveau bruit.)

M. Andrieux réplique. Il possède une lettre du directeur pénitentiaire.

M. Andrieux revenant sur la question de la magistrature accuse M. Martin-Feuillée d'avoir fait la réforme de la magistrature en subissant l'influence des députés de son arrondissement.

M. Brisson invite l'orateur à respecter les lois votées.

M. Andrieux réplique qu'il a le droit d'interpeller le ministre sur le déplorable et odieux usage qu'on a fait de la loi de la réforme judiciaire. (Longs applaudissements à droite et à l'extrême-gauche.)

M. Andrieux est rappelé à l'ordre.

L'orateur, s'occupant de la question de candidature officielle, lit la résolution votée par le Conseil général de la Corse, protestant contre les manœuvres d'une coalition.

M. Ferry interrompt en disant que cette coalition fonctionne aussi ici.

M. Andrieux réplique que, sous l'Empire, le président du Conseil ne craignait pas de s'allier avec les légitimistes et les orléanistes.

M. Andrieux constate que cette résolution du Conseil général est illégale et que, cependant, le gouvernement tolère cet abus et le préfet, le fait afficher. L'orateur demande si ce fait toléré avant les élections municipales, n'était pas une manœuvre électorale.

L'orateur s'adresse ensuite à M. Cochery et il lui demande pourquoi il tolère que la compagnie Morelli ne remplisse pas le cahier des charges. Il conclut en demandant à la Chambre d'ordonner une enquête que les ministres et surtout les députés de la Corse ont intérêt à souhetter. (Cris : à lundi !)

M. Martin-Feuillée désire répondre immédiatement à ces accusations. Il essaie de réfuter les assertions de M. Andrieux et donne des détails sur les personnalités mises en cause au milieu d'une assez vive agitation. Il s'engage à nommer désormais en Corse seulement des magistrats continentaux. Il déclare, en terminant, qu'il ne s'occupera pas des accusations de M. Andrieux au sujet de la réforme judiciaire. Il a pour lui sa conscience et il croit avoir agi suivant les intérêts du pays. (Applaudissements au centre.)

M. Cochery déclare que les renseignements de Andrieux sur la Compagnie Morelli sont inexacts. Il donne des détails techniques et dit que la Compagnie ayant mis un retard à remplir le cahier des charges, il crut de son devoir, non de dénoncer le traité, mais seulement de retenir deux mois de subvention à titre de garantie. (Applaudissements au centre).

M. Andrieux s'attache à démontrer que MM. Martin-Feuillée et Cochery ne détruisent pas ses assertions. Des conversations particulières couvrent la voix de l'orateur.

M. de Cassagnac propose le renvoi à lundi qui est repoussé.

M. Andrieux déclare qu'en présence de l'inattention et de l'impatience de la Chambre, il termine en demandant au gouvernement de consentir à une enquête.

La clôture des débats est prononcée.

M. Ferry repousse la demande d'enquête. Il dit qu'il appartient au gouvernement seul de faire une enquête. Si la Chambre n'a pas confiance dans le gouvernement, elle doit non nommer une commission d'enquête, mais s'adresser à un nouveau gouvernement. (Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.)

La demande d'enquête de M. Andrieux est repoussée par 313 voix contre 198.

L'ordre du jour pur et simple, demandé par le gouvernement, est adopté par 300 voix contre 198.

La séance est levée à 8 heures 25.

Séance lundi.

LA PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

De notre correspondant particulier :

« Paris, 7 juin.

» Comme on a pu le voir, la séance n'a été levée qu'après 6 heures de débats.

» Jusqu'au moment où M. Andrieux a pris la parole, elle n'a présenté qu'un intérêt médiocre. Ce n'est que lorsque le député du Rhône est venu donner de nouveaux détails sur les agissements opportunistes que les muets de la majorité sont sortis de leur torpeur.

» Alors les interruptions ont recommencé. Les cris de : Aux voix ! seule chose que sachent dire les ministériels, se sont fait entendre sur les bancs de la majorité gouvernementale.

» A un moment donné, M. Tony Révillon, député de Belleville, énervé de l'obstination que mettaient les opportunistes à empêcher M. Andrieux de parler, a laissé échapper le mot de Cambronne, auquel M. Margue a donné une double et illustre consécration.

» L'incident peut donner la note exacte de l'état de la Chambre.

» M. Waldeck-Rousseau et Martin-Feuillée ont essayé de répondre aux coups qui leur avaient été portés par M. Andrieux ; ça été en vain.

» Ils étaient tellement atteints que le grand-maître Ferry a dû intervenir pour poser la question de confiance.

Opinion de la presse

Paris, 8 juin.

Les journaux républicains approuvent généralement le vote de la Chambre, mais ils conseillent au gouvernement de profiter de la leçon qui ressort du débat sur les affaires corses.

La *République française* accuse de coalition les intransigeants et les bonapartistes ; elle leur reproche d'avoir voulu déshonorer la République.

Les journaux radicaux accusent la Chambre de défaillance et de complicité.

La presse conservatrice fait ressortir les scandales dévoilés.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE RELÈVEMENT DU TARIF DES DOUANES EN ALLEMAGNE. — Le conseil fédéral allemand a été saisi ces jours derniers d'un projet de loi tendant à modifier le tarif des douanes et en augmentant d'une façon très sensible les droits sur les dentelles, broderies, plumes pour parures, vêtements, fleurs artificielles, soieries, boîtes à montre, montres, vins mousseux et autres vins en bouteilles, eaux-de-vie, araks, rhums, cacaos, chocolats, etc.

Il n'est pas douteux que le relèvement des droits sur ces produits qui vont de France en Allemagne ne soit particulièrement dirigé contre notre commerce et notre industrie.

La balance de notre commerce d'importation et d'exportation continuant à nous être absolument désavantageuse, on peut dire que le projet porté devant le conseil fédéral allemand sera un nouveau coup qui nous sera porté.

Déjà nos industriels et nos manufacturiers produisent plus d'objets fabriqués qu'ils n'en écoulent au dehors; si on met un obstacle nouveau à l'entrée de nos produits en Allemagne, il est évident que nous ne pouvons espérer aucune amélioration ni aucun relèvement pour le chiffre de nos affaires pendant l'année 1884.

Quoi qu'il en soit, et si cruelle que soit la situation, il ne faut pas laisser se propager les idées mises en circulation par certains journalistes, mieux intentionnés sans doute que compétents, qui font courir le bruit que si le conseil fédéral allemand relève certains de ses tarifs de douane, c'est pour répondre au projet de notre ministre de l'agriculture, tendant au relèvement des droits d'entrée en France sur les farines et le bétail.

Rien, en effet, n'est moins exact. L'Allemagne n'a aucune raison de se formaliser des décisions que l'on pourrait prendre chez nous à cet égard, et qui ne sont que la reproduction des mesures qu'elle a édictées chez elle.

La vérité toute simple est que l'Allemagne veut protéger sa production et son travail national. Elle nous donne un exemple que nous ferions bien de suivre. Elle n'a pas besoin de faire réunir des commissions d'enquête pour entasser rapports sur rapports, questionnaires sur dispositions ; de laisser passer un temps précieux pour la fabrication et les ouvriers qui continuent à souffrir pendant que des politiciens inexpérimentés cherchent bien loin un remède, qu'ils ont à portée de leur main.

L'Allemagne a tout bonnement fait ce que réclamaient les délégués de l'industrie parisienne, venant exposer leurs souffrances devant M. Spuller et ses collègues. Elle protège son travail national par le relèvement des droits, et nos pauvres ouvriers parisiens attendent toujours sous l'orme qu'on veuille bien protéger leur industrie, en empêchant les produits étrangers de venir leur faire sur la place une concurrence désastreuse.

Si le ministre de l'agriculture a été bien inspiré en se décidant enfin à proposer des mesures propres à venir en aide à nos populations rurales, croit-on que le ministre du commerce n'agirait pas sagement de même, en secourant, par un relèvement de tarifs là où ce relèvement est possible, les industries languissantes qui se défendent à peine contre la **mort ?**

Poser la question, c'est en même temps imposer la réponse pour des esprits pratiques et sérieux.

Malheureusement, la routine règne toujours en maîtresse absolue chez nous. Ce n'est qu'après avoir noirci beaucoup de papier, sans utilité appréciable autre que d'attribuer de l'importance à une série de personnages comme à une série d'idées qui certes n'en méritent pas, qu'on se décidera à formuler en trois lignes un projet qui donnera satisfaction à tout le monde en contribuant au relèvement du travail, du commerce et de l'industrie.

(*L'Industrie française.*)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Avis militaire. — Le hommes des classes 1869, 1870, ou en faisant partie, qui ont déposé leurs livrets à la mairie et qui ne les ont pas encore retirés, sont priés, pour la dernière fois, de les prendre à la gendarmerie rue des Arts ; les livrets qui n'auront pas été réclamés seront retournés au recrutement.

Les hommes faisant partie des classes 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 dont les livrets ont été demandés depuis peu pour rectification, sont également invités à aller les retirer à la gendarmerie.

Demandes en autorisation de bâtir. — Voici la liste des demandes en autorisation de bâtir qui ont été adressées à la mairie pendant le mois de mai dernier :

MM. Louis Lefebvre, 3 maisons, angle des rues de l'Epeule et des Ogiers. Bouxin, 2 maisons, rue des Fossés. J.-B. Ponthieu, 4 maisons, rue de Ma Campagne. Molinier, 1 maison, rue du Moulin. Parsy, 1 maison, rue du Chemin-de-Fer. Moïse Rogier, 1 maison, rue Blanchemaille.

Adjudications. — Mardi, 10 juin, il sera procédé, à la mairie, aux adjudications suivantes :

1° Entretien des chemins vicinaux de 1884 à 1886.

2° Effets d'habillement du personnel de l'octroi.

3° Papiers et ficelles destinés au Conditionnement.

Le balayage des rues. — Voici la suite des prescriptions de l'arrêté municipal sur le balayage des rues :

Art. 101. — Il est interdit de mettre dans les seaux, paniers, caisses ou baquets, des verres cassés, des débris de bouteilles, des briques, plâtras, maçonnerie, etc. Ces débris devront être transportés par les soins et aux frais des propriétaires, dans les lieux désignés pour les dépôts de voirie ; aucun dépôt de matériaux ou autres ne pourra être fait sur la voie publique sans une atorisation du maire.

Art. 102. — Il est défendu de laisser sur la voie publique, plus d'un quart d'heure après le passage du tombereau susdit, les seaux, paniers, caisses ou baquets ayant servi à leur chargement.

Art. 103. — Lorsque, par suite du chargement ou au déchargement d'une voiture, des déballages de marchandises, il restera sur la voie publique des débris de paille, de foin ou d'autres matières, le riverain devra faire nettoyer l'emplacement et conserver ces débris dans sa demeure jusqu'au passage du tombereau affecté à ce service.

Art. 104. — Il est interdit, après huit heures du matin en été et neuf heures du matin en hiver, de faire écouler dans les rues les eaux provenant du lavage de l'intérieur des maisons, cours, etc., et de recommencer le balayage des trottoirs des fils d'eau et de la chaussée après les heures indiquées ci-dessus, comme aussi de jeter après lesdites heures des eaux ménagères dans les rues, cours et courées reconnues ou non par la ville.

De plus, l'écoulement des eaux de teinture et autres, chargées de limon, est interdit dans les rues et places où il existe des aqueducs.

Art. 105. — Les ouvriers du service de l'ébouage susdit qui ne se conformeront pas au présent arrêté, en ce qui les concerne, seront passibles d'une retenue sur leur salaire, et, suivant les circonstances, des peines de police, s'il y a contravention.

Erratum. — Dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de Roubaix du mercredi 4 juin, paru dans la grande édition du *Journal de Roubaix* de samedi soir, nous avons fait dire à M. A. Faidherbe, adjoint, parlant de la vaccination : « *Les* sages-femmes donnent souvent de faux certificats ». M. Faidherbe nous écrit aujourd'hui pour nous informer qu'il n'a pas dit : « *Les* sages-femmes », mais « *Des* sages-femmes », ce qui est bien différent.

Tentative de vol. — La nuit dernière, une tentative de vol a été commise à Wasquehal, au hameau du Trié, chez Mme veuve Lepers.

Les malfaiteurs ont essayé de détacher le volet d'une fenêtre du rez-de-chaussée donnant sur la chambre du fils. Celui-ci, réveillé par le bruit, se mit à crier : au secours ! au voleur ! à l'assassin !

Les malfaiteurs cessèrent leur besogne, et recommencèrent dix minutes après.

M. Lepers fils les menaça alors de son revolver. Ils prirent aussitôt la fuite.

Chronique théâtrale. — Demain lundi, 9 juin, Mme Agar donnera, à l'Hippodrome de Roubaix, une représentation de *Britannicus*. Elle donnera ensuite *Mil huit cent onze*, poème de Victor Hugo.

Ephémérides de charité roubaisienne. — 8 juin 1786. — « Nous bailli et échevins du bourg et marquisat de Roubaix, déclarons qu'il est de notre connaissance qu'il se trouve dans notre bourg et paroisse de Roubaix, plusieurs sages-femmes des pauvres. Lesquelles sages-dames n'exerçent leur art que parmi les femmes pauvres, et lorsqu'il se rencontre dans les accouchements quelque difficultés, elles appellent un chirurgien pour les aider, n'ayant jamais lu ni reçu aucune plainte de malversation des sages-dames. Mais elles n'ont point acquis une haute réputation dans la profession de leur art, étant cependant nécessaire qu'elles exerçent cette profession pour les femmes pauvres, attendu le grand nombre qui se trouve dans notre paroisse, et auquel nos chirurgiens-accoucheurs ne pourraient suffire. » (Archives de Roubaix, BB. 11, n° 12).

Les sages-femmes des pauvres étaient nommées par le magistrat, recevaient de la commune une pension annuelle, et prêtaient le serment de se bien acquitter en conscience de leur charge.

8 juin 1875. — Le conseil municipal augmente de trois nouvelles sœurs, celles qui sont chargées des écoles des enfants employés dans les manufactures, et vote le crédit nécessaire à cet effet. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix, page 22.)

TOURCOING

Samedi, vers quatre heures du soir, un consommateur attablé au *Café de la Chasse*, rue de Lille, aperçut de la fumée qui sortait d'un appartement situé dans la cour de l'établissement, et occupé par Mlle Baiset; cette personne étant absente, on enfonça la porte et on put constater un commencement d'incendie qui menaçait de se propager dans toute la pièce ; grâce aux secours apportés par les voisins, on se rendit maître du feu en quelques instants ; les dégâts sont peu importants.

LILLE

Aux candidats à l'Ecole polytechnique. — Les candidats pour l'admission à l'Ecole polytechnique sont informés que les compositions auront lieu les 18, 19 et 20 juin, dans les villes ci-après désignées, savoir : Douai et Lille.

Ordre des compositions.—18 juin.—1re séance : composition de mathématiques, de 7 heures du matin à 11 heures.

2e séance : Dessin d'imitation, de 2 à 6 heures.

19 juin. — 3e séance : Composition française, de 7 heures du matin à 11 heures.

4e séance : Lavis à l'encre de Chine, de 2 à 5 heures. — Résolution du triangle, de 5 à 6 heures et demie.

20 juin. — 5e séance : Epure de géométrie descriptive, de 7 à 11 heures du matin.

Les candidats de province, ressortissant du centre de Douai, sont informés que les examens du 1er degré, auront lieu, pour eux, à Douai, immédiatement après les examens du 1er degré de Paris, à la fin de juillet. Les candidats reconnus admissibles se rendront à Paris pour y subir les examens du 2e degré.

La date exacte de ces examens leur sera ultérieurement notifiée.

Nouveaux types de timbre. — Il va être créé deux nouveaux types destinés à timbrer le papier de la dimension des feuilles actuellement cotées 50 centimes et 1 franc, employées pour les copies des exploits d'avoué à avoué ou des significations de jugements.

Concours de pêche à la ligne. — A l'occasion des fêtes de Lille, un grand concours de pêche à la ligne aura lieu le dimanche 22 juin à 1 h. 1/2 de l'après-midi, au grand Carré, près la porte Saint-André.

Le concours aura lieu en deux séries.

Les prix suivants seront distribués.

Première série (une demi-heure) aux pêcheurs qui prendront le plus grand nombre de poissons.

1er prix, 100 fr. — 2e, 60. — 3e, 35. — 4e, 20. — 5e, une médaille de bronze grand module.

Deuxième série (une demi-heure) aux pêcheurs qui prendront le plus lourd poisson.

1er prix, 100 fr. — 2e, 60. — 3e, 35. — 4e, 20. — 5e, une médaille de bronze grand module.

Prix d'honneur.—Les médailles suivantes seront distribuées :

Deux médailles en argent aux Sociétés les plus nombreuses.

Deux médailles en argent aux Sociétés les plus éloignées.

Deux médailles en argent aux Sociétés qui auront la plus belle tenue.

Deux médailles en argent aux cantinières choisies par les commissaires.

Deux médailles en argent aux Sociétés qui auront les plus belles bannières.

Les médailles données par la ville de Lille, sont en argent massif et frappées à ses armes.

Le règlement du concours sera affiché.

Accident. — Hier, au moment où un bateau chargé de blé vidait sa cargaison, 11, quai de la Basse-Deûle, en face le moulin St-Pierre, Charles Bernard, qui porfait un sac sur l'épaule, glissa en traversant la passerelle et tomba à l'eau. Un de ses camarades, Louis Letuvez, prit aussitôt un crochet et le tendit à Bernard, qui put ainsi être retiré sain et sauf.

Dans un but humanitaire !

« Depuis longtemps, je souffrais de cruelles douleurs d'estomac et d'une constipation invétérée, lorsque ayant fait usage pendant quelques jours de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, j'ai éprouvé un tel soulagement qu'aujourd'hui je suis excessivement satisfait du résultat obtenu, car je ne ressens plus aucune douleur. Vous pouvez compter sur moi pour recommander vos Pilules aux personnes souffrantes, ce sera leur rendre un véritable service, et je vous autorise à publier cette lettre.

» A. BINET, employé de commerce au Havre. »

A. Hertzog, ph., 28, rue de Grammont, Paris.

« *Lecteur* ! Si vous ne voulez pas être trompé » en achetant les *Pilules Suisses*, exigez rigoureu- » sement sur la boîte la *Croix blanche* sur fond » rouge, et le nom du fabricant sur la bande : A » Hertzog, ph., 28, rue de Grammont, à Paris. » 1725

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 7 juin

Présidence de M. HEDDE, vice-président.

Le vol dit à l'étalage est un des fléaux les plus terribles dont ait à souffrir le commerce; aussi la justice se montre-t-elle habituellement sévère envers les individus inculpés de ce genre de délit.

C'est pour un vol de cette espèce, commis à la devanture d'un magasin de nouveautés de la rue de Juliers, que la femme Léonie Revet comparait aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle.

M. le président à la prévenue. — Vous convenez du fait ?

La prévenue. — Jamais cette langue n'a menti, par conséquent elle vous répond qu'oui.

M. le président. — Au reste, il n'y a pas grand mérite à votre aveu, car vous avez été arrêtée en flagrant délit.

La femme Revet. — On n'a pas eu besoin de m'arrêter, puisque je ne me sauvais pas.

M. le président. — Vous n'en étiez pas moins coupable.

La prévenue. — Je ne le pense guère : car c'est l'intention qu'il faut considérer en tout et mon intention était des plus louables.

M. le président. — Comment ! vous appelez louable l'intention de voler un paquet d'étoffe ?

La prévenue. — Certainement ! puisque ça n'était pas pour moi; je rendais service à une amie.

M. le président. — Que voulez-vous dire ?

La femme Revet. — Je dis qu'une de mes amies, avant à prendre le deuil, m'avait priée de lui procurer quelques échantillons de noir; j'ai cru ne pas devoir lui refuser ce léger service !

M. le président. — Et vous appelez un échantillon une pièce de mérinos de plus de 45 mètres. (Rires dans l'auditoire.)

La femme Revet. — La vérité est que je ne l'ai pas mesurée.

Le tribunal condamne la femme Revet à 6 mois de prison.

***

Une jeune fille, domestique, rue Solférino, avait amassé à grand peine une somme de 40 fr. qu'elle destinait à sa famille, et qu'elle serrait précieusement dans sa malle en attendant le moment de la faire parvenir à sa destination.

Il y a environ trois semaines, elle reçut et laissa seule pendant quelques instants dans sa chambre une couturière nommée Marie Lieubert qui avait disparu lorsqu'elle revint pour la voir. Cette disparition subite lui inspirant des doutes, elle ouvrit sa malle, sur laquelle elle avait eu la maladresse de laisser la clef, et reconnut que son petit trésor lui avait été enlevé !

La pauvre fille après avoir donné un libre cours à ses larmes, se résigna; et depuis ce temps, elle n'avait plus entendu parler de la fille Lieubert, quand, lundi, en allant faire ses commissions, elle se trouva face à face avec elle. Elle la saisit par le bras et la força à la suivre au commissariat de police où on la mit en état d'arrestation.

Le tribunal vient de condamner Marie Lieubert à la peine de 1 an et 1 jour d'emprisonnement.

***

Le tribunal prononce les condamnations suivantes :

15 jours de prison et 500 fr. d'amende contre Edmond Vanpomelle, Paul Robert, de Roubaix, et Gustave Bernard de Tourcoing, tous trois inculpés de fraude de tabac étranger; 6 jours de prison et 500 fr, d'amende contre Flore Baudringhien, de Roubaix, pour fraude de revolvers belges; 25 fr. d'amende contre Jean Houste, Henri et Louise Lefebvre, d'Houplines, pour coups réciproques; 3 mois de prison contre Emeran Denghien, de Lille, pour détournement d'objets saisis; enfin 5 francs d'amende contre Charles Myttenaert, de Lille, pour exercice illégal de la médecine.

Maître CUBE.

NORD

Saméon. — Nous rappelons que le carrousel à Saméon aura lieu dimanche, 15 juin.

PAS-DE-CALAIS

Béthune. — La Société hippique de Béthune a organisé des courses au trot de chevaux attelés et montés, qui auront lieu le dimanche 6 juillet, à trois heures, sur le riez communal de la Buissière. Les prix se montent à 3,500 francs.

Boulogne-sur-Mer. — Quelques bateaux de notre port sont revenus des mers du Nord avec un total de 312 tonnes de mornes et 100 tonnes collins.

Ce poisson se vend de 85 à 86 fr. la tonne et les collins 34 fr. Il y a des tendances à la hausse sur le marché.

D'autres bateaux sont entrés avec des harengs nouveaux.

Etat-civil de Roubaix — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 juin. — Hélène Catteau, rue de l'Epeule, 218. — Clément Trédez, rue des Filatures, 69.— Kléber Leclercq, rue de l'Alma, cour Lefebvre-Tiberghien, 16. — Philomène Briffaut, rue de Coligny, 3. — Marie Moine, rue Pellart, fort Mulliez, 53. — Charles Verhulst, rue des Longues-Haies, cour Capart, 18. — Georges Demeulenaere, rue de la Guingue te, cour Mulliez, 1. — Céline Delacourt, rue Turgot, cour Vandamme, 7. — Arthur Ferret, rue Charles-Quint, 16. — Martin Bajart, rue de l'Ouest, 121.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 7 juin. — Louis Legroux, 27 ans, employé au chemin de fer et Héloise Sandras, 23 ans, blanchisseuse. — François Deleporte, 27 ans, ourdisseur et Juliette Farvacque, 26 ans, bobineuse. — Georges Mansart, 25 ans, tisserand et Hortense Struyf, 23 ans, tisserande — Arthur Marlem, 32 ans, comptable et Léonie Bernolet, 28 ans, giletière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 juin. — Louis Jean-Baptiste, 1 mois, rue du Fort, cour Couthier-Etienne, 3. — Gratien Cassotte, 62 ans, tisserand, rue d'Alma, cour Lefebvre-Tiberghien, 18. — Eléonore Thomas, 5 mois, rue de l'Epeule, 208. — Alphonse Carette, 30 ans, imprimeur, rue de Dennin, 52. — Jacques Lefevère, 4 mois, rue Turgot, cour Hanotte, 6.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 7 juin. — Arthur Mercier, rue de Menin. — Charles Widoghe, rue Fin de la Guerre. — Prosper Taverne, rue de Paris. Constant Coppin, rue de la Croix-Rouge.

MARIAGE du 7 juin. — Louis Sergent, 31 ans, ferblantier et Fidéline Vermelin, 24 ans, cuisinière. — Jules Vanhove, 29 ans, teinturier et Marie Coussen, 25 ans, tisserande.

DÉCÈS du 7 juin. — Rosine Desprez, 7 jours, boulevard Gambetta. — Philomène Leclercq, 37 ans, Blanche, porte Marguerite. — Decostaire, 9 ans, rue du Tilleul.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille PICK-VANHECKE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles PICK, décédé à Roubaix, le 6 juin 1884, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 9 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Honoré, 3.

Les amis et connaissances de la famille Alexandre THOMAS-HESPEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Eléonore-Marie THOMAS, décédée à Roubaix, le 6 juin 1884, à l'âge de 5 mois et 10 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 8 dudit mois, à 3 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 208.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Joseph, à Roubaix, le lundi 9 juin 1884, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Louise CORNU, épouse de Monsieur Victor DELCOURT, décédée à Roubaix, le 4 mai 1884, dans sa 30e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 10 juin 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Palmyre CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 7 mai 1884, à l'âge de 35 ans et 6 mois, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le même jour à 8 heures, il sera célébré un Obit à son intention.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 9 juin 1884, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Léonard DECOCK, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, époux de Dame Mathilde VANUXEM décédé à Roubaix, le 7 mai 1884, à l'âge de 53 ans, administré des Sacrements de l'Extrême Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 9 juin 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie COTIGNIE épouse de Monsieur Félix DETURCK, décédée à Roubaix, le 12 avril 1884, à l'âge de 40 ans, administrée des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint Joseph, à Roubaix, le lundi 9 juin 1884, à neuf heures pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse-Nicolas HIVERNOT, époux de Dame Virginie BOOST, décédé à Roubaix, le 8 juin 1883, à l'âge de soixante six ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Lys-lez-Lannoy, le lundi 9 juin 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Angèle-Marie LEPERS, décédée à Lys-lez-Lannoy, le 13 mai 1883, à l'âge de 14 ans, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois qui sera célébré au Maître-Autel de l'église de Saint-Martin, à Roubaix le mardi 10 juin 1884, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Joseph DELAITTRE, officier de la Légion-d'Honneur, ancien maire de Roubaix, veuf de Dame Thérèse-Adèle LIBERT, décédé à Roubaix, le 13 mai 1884, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église de Saint Martin, à Roubaix, le lundi 9 juin 1884, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Henri LEROUGE, décédé à Roubaix, le 8 mai 1884, dans sa 19e année et 1 mois, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister à l'Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré en l'église de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 9 juin 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Joseph CAPELLE, lieutenant aux sapeurs-pompiers de la ville de Roubaix, membre actif de la Société des Sauveteurs du Nord, décoré de la Croix civique de Belgique, décédé à Roubaix, le 28 mai 1859, dans sa 41e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église de Saint Martin, à Roubaix, le lundi 9 juin 1884, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Henri LEROUGE, décédé à Roubaix, le 8 mai 1884, dans sa 19e année et 1 mois, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

FAITS DIVERS

Les troubles de Nancy. — Nous avons donné hier quelques détails sur la manifestation qui s'est produite a Nancy à l'occasion de l'installation d'un carrousel allemand sur le champ de foire. Un correspondant particulier du *Télégraphe*, lui adresse à ce sujet les détails complémentaires suivants :

« Les troubles de mercredi se sont reproduits jeudi soir, mais avec plus de vivacité. Entre huit heures et demie et neuf heures, un groupe nombreux de jeunes gens se jeta sur le manège tudesque, essayant de le renverser en pesant fortement sur un des côtés. Ne pouvant y parvenir, ces jeunes gens voulurent faire descendre les personnes qui avaient pris place sur les chevaux de bois.

Pendant ce temps-là, d'autres criaient : A bas les Allemands ! A bas la Prusse ! La foule s'amassait. La police, qui avait été prévenue, intervint ; M. le commissaire de police Renot, M. Cathala, commissaire central, convièrent tout le monde au calme.

Leurs paroles n'étant pas entendues, il fallut employer la force et trois des perturbateurs furent arrêtés ; un certain nombre d'agents durent les accompagner au bureau central de police, car près de cinq cents personnes les suivaient, toujours en criant et cherchant à les enlever aux agents.

Aussitôt les contrevenants déposés en lieu sûr, la police remonta en hâte à la foire, craignant une reprise du désordre. Mais la foule l'avait devancée ; le carrousel étranger était déjà de nouveau entouré d'une multitude hostile quand les agents revinrent.

» M. le maire était là avec M. le commissaire central, tâchant de faire entrevoir à tout ce monde le côté fâcheux de cette manifestation. Les cris cessèrent, mais les cailloux commencèrent à voler, allant casser lampes, lanternes et glaces sur le manège du uhlan. Une nouvelle arrestation fut opérée à ce moment; puis la police ordonna la fermeture des deux carrousels.

Au bureau central, le commissaire de police, après avoir pris les noms des jeunes gens, les remit en liberté. On ne sait encore si des poursuites seront exercées contre eux.

Le public paraissait être très sympathique aux manifestants, et cela s'explique aisément, le sentiment national ayant été vivement froissé par l'étalage fait par cet Allemand de sa nationalité.

Son carrousel portait, en effet, des inscriptions en langue allemande, ne laissant ainsi aucun doute sur ses origines.

FEUILLETON DU 9 JUIN — (N° 4.)

RAYMONDE

PREMIÈRE PARTIE

II.

(Suite).

Le front bas et lisse, le menton gras et massif, annonçaient une nature opiniâtre, dominatrice, plus sensuelle que tendre ; mais les lèvres humides et souriantes, les yeux noirs étincelants sous de longs cils avaient une expression à la fois hardie et voluptueuse.

L'homme était de taille moyenne, blond, lymphatique, avec des traits distingués, quoique peu accentués; ses yeux gris à fleur de tête, intelligents, mais timides, ses gestes indécis, trahissaient une molle indolence rêveuse qui caractérise certains tempéraments de blonds. Son cou, tantôt penché en avant, tantôt infléchi paresseusement sur l'une des épaules, le vague de ses regards et la lenteur de ses paroles disaient plus encore; un physiologiste aurait certainement découvert dans cette languissante attitude les premiers symptômes d'un affaiblissement nerveux. Cette femme, au sang riche et abondant, aux nerfs élastiques et résistants, semblait avoir absorbé toute la force vitale de son vis-à-vis. Elle le tenait courbé pour ainsi dire sous le rayon de ses noirs prunelles. Il finit par subir à travers les